

SANGO ya BOMOKO

HABARI ya UMOJA

EDITION N° #29

A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE ET À CARACTÈRE TRIBAL



Nous sommes fiers de notre pays. La république du Katanga. Kasaiens au Kasai et Katangais au Katanga

Il n'existe pas de « République du Katanga ». L'alinéa 1 de la Constitution de la République Démocratique du Congo stipule : « La République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc... ». C'est la première phrase du premier article de la constitution de la RDC. Nul donc n'a le droit de proclamer un Etat dans un Etat, cela serait poursuivable de tentative de rébellion.

Le droit congolais interdit les discours et messages incitatifs à la haine. L'Ordonnance-loi n°66-342 du 07 juin 1966 punit et fait du tribalisme une infraction. « Quiconque aura, par paroles, gestes, écrits, images ou emblèmes, ou par tout autre moyen, manifesté de l'aversion ou de la haine raciale, ethnique, tribale ou régionale, ou aura commis un acte de nature à provoquer cette aversion ou cette haine, sera puni d'un mois à deux ans de servitude pénale et/ou d'une amende », selon le premier article de ladite ordonnance-loi.

À en croire la même Ordonnance-loi : la peine est aggravée lorsque l'infraction est commise par un dépositaire de l'autorité dans l'exercice de ses fonctions (six mois de servitude pénale et amende) ; ou encore si l'infraction a causé une désorganisation des pouvoirs publics, des troubles graves, un mouvement sécessionniste ou une rébellion (perpétuité).

Il y a également la Loi organique n°11/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) qui, en son article 6 qui dispose que :

« Sont interdites, à travers les médias, l'apologie du crime, l'incitation à la violence, à la dépravation des mœurs, à la xénophobie, à la haine tribale, ethnique, raciale ou religieuse ainsi qu'à toute autre forme de discrimination ».



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE ET À CARACTÈRE TRIBAL



Plus de 30 personnes ont été arrêtées à Kinshasa pour avoir parlé le Swahili. Parler le Swahili devient une infraction à Kinshasa», Haut-Katanga/Whatsapp

La RDC a une diversité linguistique importante, sa population parle plus de 200 langues. Sur ce plan, la RDC est l'un des pays les plus multilingues de l'Afrique.

En effet, l'article 13 de la constitution de la RDC stipule que « aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de la résidence, de ses opinions, ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique ».

Dans son analyse titrée «le multilinguisme en RDC et le discours de haine», dans le bulletin Sango ya Bomoko, Ange Kasongo, journaliste spécialiste en fact-checking, affirme que la RDC est composée de plusieurs ethnies, au moins 450 groupes ethniques et tribus dans tous les coins du pays.

Il est évident que l'on trouve des conflits de tous genres qu'ils s'agissent des intérêts de l'heure et de l'espace. Certains assez latents, d'autres manifestent et assez ouverts entre les communautés, tant les conflits sont inhérents à la race humaine.

Elle ajoute que les conflits en RDC et leurs conséquences restent une des sources de préoccupation majeure puisque les défis sont énormes, voire multidimensionnels qui devraient faire partie des stratégies et plans de développement que les autorités doivent mettre en place tant au niveau national, provincial que local afin de favoriser la cohésion nationale.



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE ET À CARACTÈRE TRIBAL



Il faut koboma tshilombo. Tout celui qui a un frère militaire ou policier doit le conscientiser pona kobeta tshilombo masasi (Kasaï Oriental/Facebook)

Selon Germain Kuna, professeur de sciences politiques à l'Université de Kinshasa, il est extrêmement préjudiciable d'envisager un coup d'État au Congo en raison des conséquences néfastes qui pourraient en découler. Il a clairement souligné que politiquement, un coup d'État plongerait le pays dans une impasse, entraînant la chute de toutes les institutions démocratiques. De plus, il a averti que sur le plan juridique, un coup d'État mettrait fin à l'ordre constitutionnel existant, entraînant des conséquences désastreuses pour la démocratie congolaise.

En outre, il a souligné que sur le plan diplomatique, la RDC perdrait sa place au sein de nombreuses institutions internationales, ce qui entraînerait des répercussions négatives sur sa position dans la communauté internationale et sa capacité à participer activement aux affaires mondiales.

« Le Congo n'en a pas besoin, étant donné les conséquences malheureuses qui pourraient en découler, tant sur le plan politique que juridique. Même sur le plan international, la RDC perdrait sa place au sein de plusieurs institutions jusqu'à ce que nous retrouvions un cours normal sur le plan constitutionnel », a prévenu le professeur Kuna.

Du point de vue économique, le coup d'État est un des pires scénarios à ne point envisager dans un pays comme la République Démocratique du Congo.

Selon certains spécialistes en la matière contactés par Sango Ya Bomoko notamment Al Kitenge, toute initiative de coup d'État entraînerait trois conséquences néfastes :

- 1° Chasser tous les investisseurs. Ceux-ci ne reviendraient que dans les conditions d'un retour à la stabilité;
- 2° Coup de frein aux actions entreprises ;
- 3° Impact négatif sur la réputation du pays. Ce qui provoque une augmentation du coût de l'argent. Le taux d'intérêt devenant trop élevé au point d'asphyxier l'activité économique dans le pays.

Les douloureuses expériences des scènes de pillage des années 92-93, et de différents conflits armés depuis 1996 n'ont fait que détruire le tissu économique du pays.



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE ET À CARACTÈRE TRIBAL



Comme Félix Tshisekedi ne pas à mesure de faire une mise en place militaire pour permuter les militaire en ituri qui ont déjà fait plus d'années en ituri, nous allons procéder par une guerre contre les militaire pour lui montre que la population est fatiguée de tracasseries militaire

« La population de l'Ituri n'a pas promis de déclencher la guerre si Félix Tshisekedi ne procède pas à la permutation des anciens militaires de la province »

Une rumeur récoltée sur le réseau social Facebook prétend que la population de l'Ituri a décidé de commencer la guerre contre les anciens militaires. Le motif de cette guerre, selon cette rumeur, c'est le fait que Félix Tshisekedi n'est pas à mesure de faire une mise en place pour permuter les militaires qui ont déjà passé beaucoup d'années en ituri.

L'équipe du bulletin « Sango ya Bomoko » a mené une enquête visant à vérifier cette allégation. Le président de la société civile de la province de l'Ituri s'est confié à nous.

« Je ne vois pas la population de l'Ituri qui prépare la guerre. C'est qu'il y a des militaires qui sont ici depuis longtemps, mais il n'y a aucune guerre entre eux et la population » a déclaré à l'équipe du bulletin Sango ya Bomoko monsieur Dieudonné Lossa Dhekana.

Nous avons contacté Éric Mwisi, citoyen de l'Ituri. il a dit « la guerre contre les anciens militaires ? Je n'ai pas encore entendu ça au de notre communauté. »

La permutation d'une unité des militaires, d'une région à une autre, de la zone de défense à une autre, est une décision qui relève de la compétence et appréciation de la hiérarchie. « Chaque unité militaire a une mission. Les militaires peuvent être permutés soit, s'ils ont échoué à leur mission ou soit si la mission est terminée et jugée efficace » a éclairé un officier de Fardc sous anonymat.



THÉMATIQUE 2 : DÉSINFORMATION



Le chef de l'État Tshilombo prône la naissance du mouvement politico-militaire des wazalendo : Haut-Katanga, programme TV

Les Wazalendo, qui signifie « patriotes » en français, sont des jeunes provenant des groupes armés locaux qui apportent leur soutien à l'armée congolaise dans la lutte contre les terroristes du M23 dans l'Est du pays. En novembre 2023, lors d'une interview accordée à RFI et France 24, le président de la République, Félix Tshisekedi, a salué cet acte héroïque.

« Ce sont des patriotes, des civils au départ, des gens qui ont décidé de défendre corps et âme les intérêts de leur communauté, parce qu'en son temps, ils n'avaient pas confiance en l'armée, ils ne pensaient pas que l'armée était capable de les protéger, donc ils ont pris leur courage à deux mains et se sont engagés dans ce combat. C'est même héroïque.

On l'a vu en Ukraine, des Ukrainiens qui étaient de la société civile ont juste évacué leur famille et ont décidé de prendre les armes, d'être formés. Pourquoi est-ce que c'est valable quand ça se passe en Ukraine et quand c'est au Congo, on qualifie les Wazalendos de forces négatives ?

Ce sont des Congolais qui ont décidé de se battre contre l'agression dont ils sont victimes, d'une agression injuste et barbare », a-t-il déclaré.

Lors d'un meeting de campagne électorale à Goma, Félix Tshisekedi a officiellement annoncé l'intégration des Wazalendo dans la réserve de défense nationale.

Depuis l'année dernière, les Wazalendo se battent aux côtés des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les terroristes du M23, que les autorités congolaises affirment être soutenus par le Rwanda, et qui ont pris le contrôle de plusieurs localités dans l'Est du pays.



THÉMATIQUE 2 : DÉSINFORMATION



Enfin, Joseph Kabila a félicité le Président Élu Félix Tshisekedi Matanga na Kashobwe » Kinshasa/Twitter

Une vidéo montrant l'ancien Président congolais Joseph Kabila tenant un discours dans lequel il félicite Félix Tshisekedi, disant que ce dernier est Président élu, circule depuis un temps sur les réseaux sociaux. Pourtant c'est faux.

Nous avons vérifié cette séquence de 29 secondes avec Google images grâce aux captures d'écran qui nous ont permis de faire des recherches d'images inversées. Les résultats trouvés prouvent que la vidéo était déjà sur Internet depuis 2019. Nous l'avons constaté dans l'extrait publié par VOA le 24 janvier 2019.

La même vidéo a aussi été retrouvée sur la chaîne YouTube de l'Agence France Presse (AFP). Elle a été publiée le même jour et la même année que VOA.

La séquence a resurgi juste après la publication des résultats provisoires de la présidentielle du 20 décembre en RDC par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) le 31 décembre 2023.

Ces résultats placent Felix Tshisekedi en tête avec plus de 13 millions de voix soit 73%, et ce, devant le candidat de l'opposition Moïse Katumbi qui n'a obtenu que 18% de voix.



THÉMATIQUE 2 : DÉSINFORMATION



Incroyable mais vrai, Fatshi négocie en secret avec les Israéliens pour recevoir les réfugiés palestiniens en RDC", Kinshasa, Facebook

Ces allégations ont été démenties par le porte-parole du gouvernement de la RDC, Patrick Muyaya. Jeudi 4 janvier 2024, sur son compte X, celui qui est aussi ministre de la communication et médias congolais, a indiqué que « contrairement à ce qui est rapporté dans certains médias, il n'y a jamais eu une quelconque forme de négociation, de discussion ou d'initiative entre notre gouvernement et le gouvernement israélien sur le prétendu accueil des migrants palestiniens sur le sol congolais ».

Il est à noter que le démenti de Patrick Muyaya faisait suite à un article publié début janvier 2024 par Zman Yisrael, le site en hébreu du Times of Israel et relayé par plusieurs autres médias, indiquant qu'Israël est « en pourparlers avec le Congo et d'autres pays » au sujet de la possibilité de déplacer des milliers de Gazaouis hors de Gaza.

Si cela pourrait ressembler à une erreur ou confusion sur la vraie identité du Congo dont il est fait mention, le porte-parole du gouvernement de l'autre Congo, la République populaire du Congo, Thierry Mougalla a, lui aussi, utilisé son compte X pour démentir.

« Des médias évoquent, sans aucune autre forme de précision, des discussions entre «le Congo» et le gouvernement israélien pour l'accueil de migrants venus de Gaza. Le gouvernement dément tout contact avec les autorités de ce pays sur un tel sujet», a-t-il écrit le même 4 janvier 2024.

Toutefois, Félix Tshisekedi entretient de bonnes relations avec l'Etat hébreu. Lors d'une conférence de presse à l'occasion de la 78ème assemblée générale de l'ONU, Félix Tshisekedi et le Premier ministre israélien ont annoncé que la RDC allait déplacer son ambassade à Jérusalem et, en échange, Israël va ouvrir une ambassade à Kinshasa. Les deux dirigeants avaient également annoncé une nouvelle coopération entre les deux pays dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture, de la sécurité et de la cybersécurité.



THÉMATIQUE 2 : DÉSINFORMATION



Urgence, urgence, faite attention, éviter de porter les polos de partis politiques. Hier vers 20 heures à Lubumbashi, un homme a été agressé et assassiné tout simplement parce qu'il avait porté le polo du parti de Moïse Katumbi.

Rien ne prouve qu'un homme a été agressé et tué à Lubumbashi parce qu'il avait porté le polo de Ensemble pour la République.

Aucune trace que l'information a été rapportée par les médias. Le fait n'a particulièrement pas été relayés par les médias en ligne nationaux et internationaux.

Ni la Police nationale congolaise (PNC) ni les autorités de la ville de Lubumbashi ni la famille de prétendue victime moins encore le parti politique Ensemble pour la République n'ont communiqué sur ce fait. Actualite.cd n'a rapporté qu'une altercation samedi 16 décembre 2023 avant l'arrivée de Moïse Katumbi entre les jeunes de Ensemble pour la République et des jeunes se présentant comme du parti présidentiel.

Les articles 44 et 45 du Code pénal congolais du Décret du 30 janvier 1940 tel que modifié et complété et mis à jour au 30 novembre 2004 stipulent que l'homicide commis avec l'intention de donner la mort est qualifié meurtre. « Le meurtre commis avec préméditation est qualifié d'assassinat. Ils sont punis de mort ».

Et l'article 46 de la même loi dispose que quiconque aura volontairement fait des blessures ou portera des coups sera puni d'une servitude pénale de huit jours à six mois et d'une amende de vingt-cinq à deux cent zaires ou d'une de ces peines seulement. Le même article ajoute qu'en cas de préméditation, le coupable sera condamné à une servitude pénale d'un mois à deux ans et à une amende de cinquante à cinq cents zaires.



THÉMATIQUE 3 : DISCRIMINATION



Les albinos ne sont pas mystiques et jouissent des mêmes droits que tous les RD congolais

Une rumeur très virale circule sur les réseaux sociaux selon laquelle en RDC, nous n'avons pas besoin d'albinos parce que, quand tu passes la nuit avec l'un d'eux, et que sans l'informer, tu le laisses au lit, tu sors pour aller te soulager aux toilettes, mystiquement, tu vas le trouver aux toilettes !

En République Démocratique du Congo, plusieurs personnes pensent que l'albinisme est une malédiction et d'autres pensent que les albinos sont des sorciers. Par conséquent, certains albinos sont écartés de la société, ce qui touche et diminue en la plupart d'eux leur estime de soi; s'est confié à l'équipe Sango ya bomoko Samson Ngerageze, le coordonnateur de l'association "Compassion Albinos/Nord et Sud-Kivu"

En vrai, l'albinisme n'a rien de mystique ; c'est juste une anomalie dans l'organisme. L'albinisme est causé par une insuffisance voire une absence de production de mélanine, le pigment qui colore la peau, les yeux et les poils ; le docteur Thierry Salumu, MDH/hôpital Général de Kirotshe s'est confié à l'équipe sango ya bomoko

Selon un article du site internet "passeport santé", un magazine d'information santé tenu par des médecins et chercheurs depuis 25 ans intitulé : "Albinisme : qu'est-ce qu'être albinos ?" Ici, il est précisé que l'albinisme oculo-cutané regroupe un ensemble de maladies héréditaires caractérisées par une dépigmentation de la peau, des cheveux et des yeux. L'albinisme oculo cutané est dû à un défaut de production du pigment mélanique par les mélanocytes, à cause d'une mutation génétique.

Tout citoyen congolais et résident sur le sol congolais, y compris ceux atteints d'albinisme, tous sont protégés par la Constitution RD Congolais. Tout comme la Constitution de la transition de 2003, la nouvelle Constitution de Février 2006 consacre le principe de l'égalité de tous les Congolais devant la loi ainsi que celui de la non-discrimination, tel qu'il ressort des articles 10,12 et 13 de la loi fondamentale.



THÉMATIQUE 3 : DISCRIMINATION

“ La population de l'Ituri n'a pas promis de déclencher la guerre si Félix Tshisekedi ne procède pas à la permutation des anciens militaires de la province

Une rumeur récoltée sur le réseau social Facebook prétend que la population de l'Ituri a décidé de commencer la guerre contre les anciens militaires. Le motif de cette guerre, selon cette rumeur, c'est le fait que Félix Tshisekedi n'est pas à mesure de faire une mise en place pour permuter les militaires qui ont déjà passé beaucoup d'années en Ituri.

L'équipe du bulletin "Sango ya Bomoko" a mené une enquête visant à vérifier cette allégation.

"Je ne vois pas la population de l'Ituri qui prépare la guerre. C'est qu'il y a des militaires qui sont ici depuis longtemps, mais il n'y a aucune guerre entre eux et la population" a déclaré à l'équipe du bulletin Sango ya Bomoko monsieur Dieudonné Lossa Dhekana, président de la société civile de la province de l'Ituri. Nous avons contacté Éric Mwisi, citoyen de l'Ituri. il a déclaré que " la guerre contre les anciens militaires ? Je n'ai pas encore entendu ça au de notre communauté"

La permutation d'une unité des militaires, d'une région à une autre, de la zone de défense à une autre, est une décision qui relève de la compétence et appréciation de la hiérarchie. "Chaque unité militaire a une mission. Les militaires peuvent être permutés soit, s'ils ont échoué à leur mission ou soit si la mission est terminée et jugée efficace" a éclairé un officier de Fardc sous anonymat.



THÉMATIQUE 3 : DISCRIMINATION



La rentrée scolaire n'aura pas lieu ce lundi 08/01/2024 compte tenu de l'insécurité qui surgit au grand Katanga», Kasai-Central/Emission radio

Une forme de communiqué dans ce sens a fait le tour des réseaux sociaux et des groupes whatsapp la semaine dernière.

Face à ce message, le ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), avait démenti sur son compte Twitter le 04 janvier dernier en ces termes « EPST. Le communiqué ci-dessous ne provient pas du ministère de l'EPST. C'est l'œuvre d'un malade mental qui a vulgairement imité ma signature. Comme d'habitude, le moment pour eux de déranger le ministère de l'EPST est arrivé. Pour des raisons que vous pouvez comprendre ! La reprise des cours est bel et bien confirmée pour le 8 janvier prochain ».

C'est ce que nous confirme le correspondant du média en ligne Actualité.CD dans le Haut-Katanga « Il y a effectivement rentrée scolaire. Les autorités compétentes (du secteur de l'éducation) avaient sensibilisé puisqu'il y a un document dans les réseaux sociaux qui parlait du 15 janvier. Elles ont été sur terrain et dans des médias pour appeler les parents à envoyer les enfants à l'école ». À Kinshasa également, les élèves ont repris le chemin de l'école ce lundi 8 janvier dernier.



THÉMATIQUE 3 : DISCRIMINATION



Le parlement qui vient sera composé de: personnes handicapées et autres vulnérables. Notre pays régresse.
» Kinshasa/Discussion communautaire « Koka pe a postuler po akoma député, mboka oyo ezokufa penza »
Kinshasa/Discussion communautaire « Aucun Pygmée ne peut devenir député » Mai-ndombe/Emission radio

Des allégations dangereuses qui ne favorisent pas la paix sociale. L'article 49 de la constitution de la République démocratique du Congo met en charge de l'Etat la promotion de la présence des personnes avec handicap au sein des institutions nationales. « ...L'Etat a le devoir de promouvoir la présence de la personne avec handicap au sein des institutions nationales, provinciales et locales. Une loi organique fixe les modalités d'application de ce droit.»

La même source, dans son article 13, n'encourage aucune mesure discriminatoire à l'égard d'un Congolais. « Aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique ».

D'après l'article 3 de la Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant Protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées,

la communauté pygmées jouit de tous les droits reconnus à tout Congolais : politique et autres. En plus, les conditions d'éligibilité aux élections provinciales et municipales n'excluent aucun Congolais à cause de son état ou son ethnie.

Le guide du candidat aux élections provinciales et municipales élaboré en mai 2023 par la Commission électorale nationale indépendante dispose que le candidat doit :

1. Être de nationalité congolaise ;
2. Être âgé de 25 ans révolus (candidat député provincial) et 18 ans révolus (candidat conseiller municipal) à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
3. Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
4. Ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale ;
5. Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou universitaires ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique, administratif ou socio-économique ;
6. avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature.



THÉMATIQUE 3 : DISCRIMINATION

Pour Alexis Kabeya de la Fondation handicap et Travail (FOHAT), l'handicap est un état et non une maladie. « La planète au jour d'aujourd'hui ne considère pas l'handicap comme une maladie, plutôt l'handicap est un état dans lequel se trouve la personne.

Tout homme se trouve à lui-même un état auquel il vit. Par exemple, quand quelqu'un a un problème de trouble mental de fois on l'appelle fou



Discours de haine : le garant de la nation a un grand rôle à jouer pour prioriser la cohésion nationale

Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk s'est dit "préoccupé par la montée des discours de haine et d'incitation à la violence à caractère ethnique" dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans une communication publique, il a appelé les autorités congolaises à enquêter de manière approfondie et transparente sur toutes les informations faisant état de discours de haine et d'incitation à la violence et à demander des comptes aux responsables.

Dans un communiqué, M. Türk a déclaré : "Je suis très préoccupé par l'augmentation des discours de haine à caractère ethnique et des incitations à la violence en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que dans les régions du Kasai et du Katanga, après les élections générales du mois dernier.

Quoique ses inquiétudes soient plus axées sur l'insécurité dans l'est et ce que les discours de haine peuvent provoquer comme problème, les discours de haine pendant la campagne électorale a aussi divisé les communautés kasaiennes et katangaises dont sont originaires Félix Tshisekedi et Moïse Katumbi.

C'est quoi un discours de haine ?

Le discours de haine, c'est lorsqu'un message incite à la violence et sape la cohésion sociale et la tolérance. Tout message visant un groupe ou un individu sur la base de caractéristiques intrinsèques (telles que la race, la religion ou le genre) et pouvant menacer la paix sociale est un discours de haine. Lorsqu'une personne diffuse un discours de haine, l'objectif c'est de pousser son interlocuteur à prendre action contre une communauté identifiée.

Selon les Nations Unies, « les discours de haine sont "discriminatoires" (biaisés, fanatiques ou intolérants) ou "péjoratifs" (préjudiciables, méprisants ou dévalorisants) à l'égard d'un individu ou d'un groupe »



Discours de haine : le garant de la nation a un grand rôle à jouer pour prioriser la cohésion nationale

En effet, les discours de haine se sont répandus dans le pays et ne favorisent ni la paix sociale, encore moins la cohésion nationale. Il est important pour les autorités de suivre cette montée de violences verbales qui installe un sentiment de méfiance et peut s'avérer extrêmement dangereux pour le pays. Les discours de haine à caractère tribal distillés à volonté pendant la campagne électorale doivent rapidement se transformer en discours de paix et du vivre ensemble.

Cette charge importante revient au garant de la nation. Il devrait donner le ton. L'article 69 de la constitution stipule que le président de la République est le chef de l'Etat. Il représente la nation et est le symbole de l'unité nationale. Les dénominations « Père de la nation » ou « la première personnalité du pays » sont d'une grande influence dans l'imaginaire populaire mais, surtout dans la conduite du Président de la République.

HABARI
ya **UMOJA**

SANGO ya
BOMOKO

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 11 janvier 2024

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

